



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage : 10/11/2022

DELIBERATION N° 062/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Joseph CASCALES donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absentes excusées : Michèle GRANIER – Caroline PICCOLO – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Christian DISLAIR

OBJET : Modification du tableau des effectifs communaux - Suppression de sept postes du tableau des effectifs.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de "toiletter" le tableau des effectifs des personnels communaux en supprimant sept postes qui s'avèrent inutiles à la suite de promotions, de mutation ou de départs à la retraite afin d'être au plus près des emplois pourvus et réellement nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, il apparaît que les sept postes théoriques suivants peuvent être supprimés du tableau des effectifs communaux pour les motifs exposés supra :

- un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe 35/35^{ième} suite au départ en retraite d'un agent le 01/08/2021 ;
- un poste de puéricultrice de classe supérieure à 35/35^{ième} suite au départ en retraite le 01/04/2021 d'une des deux Directrices de la crèche « El Niu » ;

- un poste de technicien 35/35^{ième} : suite au départ en retraite du Responsable des Espaces Verts le 01/04/2022 ;
- un poste d'adjoint technique 31h30/35^{ième}
- un poste d'adjoint technique 30h30/35^{ième} à la crèche suite à la promotion le 01/12/2021 de ces deux agents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe ;
- un poste d'agent social 35/35^{ième} suite à la nomination au 01/06/2022 d'un agent de la crèche, lauréat du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;
- un poste d'adjoint d'animation à 24h00/35^{ième} suite à la modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent à la suite de l'ouverture à venir du PJ.

M. le Maire précise que le Comité Technique local a donné un avis favorable le 15/11/2022 à ces sept suppressions de postes.

Par suite, il propose, d'une part, d'approuver la suppression des sept postes théoriques indiqués supra, d'autre part, de l'autoriser à signer tout document utile dans ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

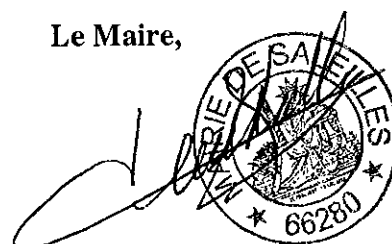
- **Approuve** la suppression des sept postes listés ci-dessous :

- un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe 35/35^{ième} ;
- un poste de puéricultrice de classe supérieure à 35/35^{ième} ;
- un poste de technicien 35/35^{ième} ;
- un poste d'adjoint technique 31h30/35^{ième}
- un poste d'adjoint technique 30h30/35^{ième} ;
- un poste d'agent social 35/35^{ième} ;
- un poste d'adjoint d'animation à 24h00/35^{ième}.

- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs communaux tel que joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20221117-del-062-2022-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication le : 24 NOV. 2022